

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCES-VERBAL no 33

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 11 février 2026 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Yvan Kraehenbuehl

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 32 de la séance du 10 décembre 2025
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de M. Marc Wüthrich (LTDPL) et Mme Myriam Michel (LV)
5. Élections - Nominations
 - 5.1. Nomination d'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Marc Wüthrich (LTDPL)
 - 5.2. Nomination d'un membre à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) en remplacement de Mme Myriam Michel (LV)
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
8. Réponses aux interpellations
 - 8.1. Réponse municipale N° 1/2026 - Interpellation de M. Piero Negro (PSDG) intitulée « Pour une mobilité et des accès au bus accessible à Toutes et Tous »
 - 8.2. Réponse municipale N° 2/2026 - Interpellation de Mme Gabrielle Heller (LV) et M. Alexandre Davel (PSDG) intitulée « Personne ne doit dormir dehors - Quel hébergement d'urgence pour les sans-abris de l'est vaudois ? »
9. Préavis
 - 9.1. Préavis municipal N° 1/2026 - Rapport du bureau du Conseil communal - Fixation des indemnités aux membres du Conseil communal et du Bureau, à la secrétaire du Conseil et à l'huissier pour la législature 2026-2031
 - 9.2. Préavis municipal N° 2/2026 - Création d'une servitude de passage public à pied reliant le chemin des Deux-Collines au chemin du Gregnolet au travers des parcelles N°s 559, 2796 et 2797
 - 9.3. Préavis municipal N° 3/2026 - Secteur « Campagne Rossier » - Projet d'intention des propriétaires et projet de plan d'affection « En Villard Dessous » élaboré suite à l'acceptation du préavis municipal N° 21/2023
10. Rapports
11. Communications municipales
 - 11.1. Communication municipale N° 1/2026 - État des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2025
 - 11.2. Communication municipale N° 2/2026 - Réseau de vélos en libre-service (VLS) - Riviera et Haut-Lac
 - 11.3. Communication municipale N° 3/2026 - Plan de financement des investissements

12. Questions, propositions individuelles et divers

Appel

68 personnes présentes sur 84 personnes élues.

Excusé(e)s : Margaux Couttet – Anouk Dandrieu – Nathalie Demarta – Pierre Fontana – Maude Froidevaux – François Grognez – Christine Hausherr-de Maddalena – Hugo Huart – Natasa Ilic – Emanuelle Jaques – Guillaume Jung – Aude Lerch – Maria Luceron – Bernadette Menétrey

Absent(e)s : Claude Althaus – Emina Ibrahimovic

Mme E. Kaiser, municipale, est excusée.

M. le Président ouvre la 33^e séance de la législature 2021-2026. Il salue l'ensemble des personnes présentes et souhaite la bienvenue à la presse, au nombreux public, ainsi qu'à notre agent de proximité.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié de la manière suivante :

Point 4 : ajout de l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil en remplacement de Mme Mireille Cornaz (LCIVL).

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à une large majorité (une abstention), tel qu'amendé.

2. Adoption du procès-verbal N° 32 de la séance du 10 décembre 2025

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 32 de la séance du 10 décembre 2025 est adopté à une large majorité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Avant de poursuivre ses travaux, le Conseil communal rend hommage aux victimes du terrible drame survenu à Crans-Montana. Nos pensées vont aux personnes qui ont perdu la vie dans cet incendie tragique ainsi qu'à leurs familles. Nous leur adressons tout notre soutien et tout le courage possible dans ces moments d'une gravité exceptionnelle. Nous pensons également aux personnes qui luttent encore pour leur survie, ainsi qu'à celles qui devront affronter un long chemin vers la guérison. Puisse-t-elles trouver la force, l'accompagnement et la solidarité nécessaires pour traverser ces épreuves. L'assemblée se lève pour observer une minute de silence en leur mémoire et en soutien à toutes les personnes touchées par ce drame.

Nous avons reçu les démissions Mmes M. Michel et M. Cornaz, ainsi que l'information de la radiation de M. M. Wüthrich, au sujet de laquelle les membres du Conseil ont reçu un courriel en début d'année.

Merci de faire bon accueil à l'inscription à la sortie du Conseil du 30 mai 2026 qui sera transmise très prochainement.

Le Canton a autorisé un dépouillement anticipé, le 7 mars prochain, au vu de la charge de travail conséquente (objets fédéraux, scrutin cantonal, élections communales). Les responsables de groupe ont reçu un courriel leur indiquant le déroulement de ces deux journées, ainsi que le besoin en forces de travail (délai de retour vendredi 20 février prochain à 12h00). Impossible de prévoir une heure de fin pour les opérations ; comme pour chaque scrutin, les personnes qui s'engagent le font pour l'entier de la journée. Des moments d'attente seront inévitables, mais les personnes seront libérées dès que possible.

Le délai pour déposer les motions, postulats, interpellations pour la prochaine séance est fixé au lundi 2 mars 2026. Les documents, informations, questions, sont à remettre au Président au plus tard 48h avant la séance du Conseil, dernier délai, avec copie à la secrétaire.

Le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 34/2025 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 8'900'000.- pour l'entretien et la rénovation du château de La Tour-de-Peilz, l'installation d'un restaurant au rez-de-chaussée du corps de logis et d'un édicule de service sur l'esplanade n'ayant pas été déposé, cet objet sera traité lors de la prochaine séance.

4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de M. Marc Wüthrich (LTDPL), de Mme Myriam Michel (LV) et de Mme Mireille Cornaz (LCIVL)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Sébastien Aubert, en remplacement de M. Marc Wüthrich (LTDPL)
- M. Florian Di Sabato, en remplacement de Mme Myriam Michel (LV)
- M. Jean-Claude Charmey, en remplacement de Mme Mireille Cornaz (LCIVL)

Il leur souhaite la bienvenue et les invite à participer activement et de manière constructive aux travaux du Conseil.

5. Élections – Nominations

M. le Président rappelle l'art. 64 RCC qui prévoit que lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée ou par acclamation.

5.1. Nomination d'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Marc Wüthrich (LTDPL)

La candidature de M. S. Lüdi (LTDPL) est présentée.

Sans autre proposition, M. Serge Lüdi (LTDPL) est élu de manière tacite et par acclamation membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE.

5.2. Nomination d'un membre à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) en remplacement de Mme Myriam Michel (LV)

La candidature de M. J. L. Carrasco (LV) est présentée.

Sans autre proposition, M. José Luis Carrasco (LV) est élu de manière tacite et par acclamation membre à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

Mme V. Ansermet indique que, lors de sa séance du 18 décembre 2025, le SIGE a abordé la question de la pollution du Léman au 1,2,4-triazole, composant issu de la fabrication des pesticides, biocides et médicaments. Le SIGE a réalisé de nouveaux prélèvements depuis fin octobre 2025 ; les résultats montrent que les concentrations varient selon la proportion d'eau traitée qui provient de la station des Gonelles par rapport à celle des sources, avec des niveaux mesurés au-dessus de la valeur limite de 0.1 µg/L : eau brute du lac (entrée station des Gonelles) : 0.815 µg/L, eau du lac traitée (sortie station des Gonelles) : 0.796 µg/L, réseau inférieur de Vevey : 0.672 µg/L, réseau supérieur de Vevey (sources) : < 0.020 µg/L. Ces données confirment les informations déjà communiquées et précisent la variabilité des concentrations au sein du réseau. Le SIGE maintient une veille active et explore d'éventuelles solutions complémentaires, mais aucune dépollution n'est possible actuellement. La seule solution reste

la dilution (ajout d'eau des sources dans l'eau du lac). Le Comité de direction attend des informations supplémentaires du Canton du Valais et de l'entreprise concernée, qui a annoncé l'incinération de l'eau contaminée à titre d'urgence, dans l'attente d'une solution alternative moins énergivore et plus respectueuse de l'environnement. Le Conseil a en outre accepté à l'unanimité le crédit-cadre 2026 pour le renouvellement des infrastructures eau potable, le crédit-cadre 2026 pour le renouvellement des infrastructures assainissement, ainsi que le budget 2026. L'eau potable est une ressource précieuse. En cas de pollution, c'est toute la communauté qui trinque. Un appel a été lancé (<https://eau-saine.ch>) pour demander au Conseil fédéral et au parlement des mesures afin de protéger l'eau potable. De plus, le Conseil intercommunal se prononcera ce jeudi sur le préavis d'un demi-milliard de francs pour la construction d'une STEP régionale qui doit permettre de traiter les micropolluants.

Mme G. Heller revient sur la séance du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 29 janvier 2026. Le Conseil a nommé une commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. P. Negro « Renforcer la gouvernance de l'Association Sécurité Riviera ». Le Comité de direction indique avoir initié une réflexion sur la gouvernance au printemps 2025, avec comme axes stratégiques le développement numérique, les finances et les RH, dans le but d'optimiser le fonctionnement de l'association. Un membre du groupe Vevey a déposé une motion afin de limiter la présidence du Comité de direction à dix ans. Le débat a été vif, l'assemblée partagée, au final le motionnaire a retiré son texte. Trois interpellations ont été déposées, la première concernant les arnaques aux faux policiers, faux employés, etc. ciblant les personnes âgées, les deux autres la sécurité sur les quais (cohabitation entre piétons, vélos, trottinettes, chiens sans laisse, etc.) et à la gare de Montreux. Le Comité de direction a déposé deux préavis, l'un concernant un don pour les jeunes sapeurs-pompiers et les apprentis, avec la création d'une réserve affectée, l'autre relatif aux indemnités du Conseil intercommunal pour la prochaine législature. En réponse à la question d'une conseillère de Vevey concernant le renforcement de la présence policière à Vevey avant les Fêtes, le directeur a qualifié l'opération de succès ; elle a contribué à rassurer la population.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

8. Réponses aux interpellations

8.1. Réponse municipale N° 1/2026 - Interpellation de M. Piero Negro (PSDG) intitulée « Pour une mobilité et des accès au bus accessible à Toutes et Tous »

M. P. Negro se déclare totalement satisfait de la réponse donnée à son interpellation et remercie la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8.2. Réponse municipale N° 2/2026 - Interpellation de Mme Gabrielle Heller (LV) et M. Alexandre Davel (PSDG) intitulée « Personne ne doit dormir dehors - Quel hébergement d'urgence pour les sans-abris de l'est vaudois ? »

M. A. Davel remercie la Municipalité pour sa réponse et s'associe à ses remerciements envers la Ville de Vevey, qui permet provisoirement d'accueillir jusqu'à 24 personnes sans-abri, pour un maximum de sept nuits, dans l'abri de protection civile du Panorama. Cette solution repose toutefois exclusivement sur notre voisine, elle est temporaire et ne garantit ni la continuité ni une capacité suffisante. Après plusieurs années de dispositifs transitoires, il se dit surpris qu'aucune solution pérenne ne soit présentée à l'échelle de la Riviera et du Chablais, alors que la fermeture du Hublot remonte déjà à un certain temps. L'absence totale de possibilités sur le territoire boéland interroge. L'urgence humanitaire

appelle des réponses opérationnelles, pas uniquement des intentions de coordination. L'interpellation visait à clarifier ces engagements, à identifier des mesures tangibles à court, mais surtout à long terme. Il espère que des propositions plus concrètes seront présentées prochainement et que le dispositif d'accueil d'urgence sera maintenu aussi longtemps qu'aucune alternative durable, digne et suffisante ne sera mise en place. Il se réjouit de la volonté affichée de mutualiser les ressources au niveau régional et restera attentif à la manière dont notre Commune pourra, à l'avenir, contribuer plus activement à cet effort collectif. Car, au-delà de l'hiver, la misère n'est pas moins pénible au soleil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis

9.1. Préavis municipal N° 1/2026 - Rapport du bureau du Conseil communal - Fixation des indemnités aux membres du Conseil communal et du Bureau, à la secrétaire du Conseil et à l'huissier pour la législature 2026-2031

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	PLR	Salvatore Noto
	PSDG	Marie Schmidhauser - Julien Costanzo
	LV	Gabrielle Heller
	LCIVL	Margareta Brüssow

9.2. Préavis municipal N° 2/2026 - Création d'une servitude de passage public à pied reliant le chemin des Deux-Collines au chemin du Gregnolet au travers des parcelles Nos 559, 2796 et 2797

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que ce préavis trouve son origine dans des événements survenus il y a exactement 20 ans. À l'époque, le quartier des Deux-Collines n'était pas construit. Les promoteurs lorgnaient sur les différentes parcelles, mais des plans d'alignement (limites de construction) existaient, hérités des années 1970, lorsque la Commune envisageait la création d'une route à travers ce quartier. En mars 2006, la Municipalité a proposé de radier ces limites, avec pour conséquence la suppression de la possibilité de créer cette route, tout en offrant un avantage considérable aux propriétaires, qui pouvaient alors construire sur leur terrain. Un préavis a été déposé, une commission nommée ; celle-ci a approuvé le préavis. Lors de sa séance du 15 mars 2006, un membre du Conseil a déploré que la procédure de radiation ne prévoyait pas la création d'une servitude de passage à pied entre le chemin du Gregnolet et celui des Deux-Collines en échange de la radiation. Il invitait la Municipalité à négocier la création d'un chemin piétonnier avant la radiation des limites de construction. Le Conseil communal a décidé de reporter le vote. Le procès-verbal de la séance 15 mars 2006 mentionne que la présidente de la commission de l'époque considérait cette proposition comme excellente et proposait que la commission se réunisse à nouveau et examine la situation, ce qu'elle a fait. Cela a donné lieu à un nouveau préavis, déposé le 6 septembre 2006, dans lequel on peut lire que de longues négociations avec les différents propriétaires fonciers ont abouti à l'acceptation par ceux-ci de l'inscription d'une servitude de passage piéton public au chemin du Gregnolet – le chemin qui existe aujourd'hui. Le préavis qui nous est soumis aujourd'hui demande en fait au Conseil communal de payer les pots cassés pour l'incompétence de la Municipalité de l'époque, qui avait promis cette servitude en échange de la radiation. Il trouve pour sa part inadmissible que les propriétaires, qui ont bénéficié de la constructibilité de leurs terrains, refusent maintenant de reconnaître la servitude. C'est un non-respect des décisions prises.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Alexandre Davel
<u>Membres</u> :	PLR	Brigitte Fahrni Chiusano - Viviane Huber
	LV	Aude Lerch - Florian Di Sabato
	LCIVL	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

- 9.3. Préavis municipal N° 3/2026 - Secteur « Campagne Rossier » - Projet d'intention des propriétaires et projet de plan d'affection « En Villard Dessous » élaboré suite à l'acceptation du préavis municipal N° 21/2023

Mme la Syndique annonce que la Municipalité a décidé de retirer ce préavis.

10. Rapports

Néant.

11. Communications municipales

- 11.1. Communication municipale N° 1/2026 - État des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2025
11.2. Communication municipale N° 2/2026 - Réseau de vélos en libre-service (VLS) - Riviera et Haut-Lac
11.3. Communication municipale N° 3/2026 - Plan de financement des investissements

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique rappelle que le 5 janvier dernier, le Président informait le Conseil que M. M. Wüthrich avait annoncé son départ de la commune avec effet rétroactif au 30 novembre 2025, après avoir participé activement à la séance du Conseil du 10 décembre. Constatant une violation de l'art. 97 de la loi sur les communes relatif à l'obligation de domicile des membres des Conseils communaux, la Municipalité a dénoncé le cas auprès de la Préfecture par courrier du 19 janvier 2026.

M. V. Bonvin, municipal, annonce que deux brochures sont disponibles sur la table au rez-de-chaussée. La première présente le programme d'activités mises en place par le secteur sport et jeunesse pour les jeunes de la commune. La deuxième est un guide à l'usage de toutes les familles et des parents d'élèves, élaboré par le conseiller école-famille en collaboration notamment avec la direction des écoles, les délégués PPLS et PSPS et le quart-parent du Conseil d'établissement.

La cérémonie des Mérites boélands se tiendra le jeudi 19 mars, à 19h00, à la salle des Remparts. La partie officielle sera animée par Marie Riley, animatrice RTS, et sera suivie d'un apéritif convivial. Les lauréats et lauréates se verront remettre un prix dans les catégories Sport, Culture, Durabilité, Innovation. Des candidatures de qualité ont été reçues en nombre cette année et le jury, composé de personnes actives dans ces domaines, se réjouit d'en discuter prochainement.

12. Questions, propositions individuelles et divers

M. J.-Y. Schmidhauser explique qu'il a stationné récemment son véhicule à la Grand-Rue un dimanche matin. Se rappelant que le stationnement reste payant les dimanches, il a réglé sa place par l'application PayByPhone. Moins de trente minutes plus tard, à son retour, il a découvert une amende sur son pare-brise, payable par le biais d'un QR-Code. Conscient des risques liés aux QR-Codes mais rassuré par le logo ASR, il a scanné le code. Le fait de devoir saisir des données personnelles lui a paru étrange, mais il a poursuivi le paiement, pour constater au final que l'argent était versé sur le compte d'une société privée, visiblement celle qui gère le logiciel qui permet de payer ces amendes par QR-Codes, et non pas sur celui de l'ASR. Il se dit surpris et s'interroge quant à la légalité d'un transfert de recettes publiques vers un compte privé, d'autant que les autorités alertent régulièrement la population sur les risques de fraude via les QR-Codes. Si une société privée est mandatée pour encaisser les amendes, les

fonds doivent être versés sur le compte de l'ASR, quitte à ce que l'association paie une commission à la société privée, et pas l'inverse. Le risque existe qu'en cas de faillite de la société privée, le produit des amendes se retrouve distribué à l'ensemble des créanciers. La Municipalité peut-elle s'assurer de la conformité légale de cette manière de procéder, qui ne lui paraît pas acceptable ?

Il exprime ensuite sa satisfaction à la suite du retrait par la Municipalité du préavis N° 3/2026. La lecture du préavis lui a en effet donné l'impression que l'actuel président américain s'était invité à la Municipalité et avait instillé l'idée que celle-ci pouvait s'asseoir sur les règles de la démocratie et sur les décisions du Conseil communal. Lors de sa séance du 15 mai 2024, le Conseil communal a chargé la Municipalité de développer un projet de plan d'affectation concernant les parcelles N° 1025 et N° 1378, prévoyant l'inconstructibilité de celles-ci, à l'exception du maintien des bâtiments existants, de modestes agrandissements de ceux-ci ou de constructions nouvelles en rapport avec l'exploitation de la zone. Il a également pris note que le projet de plan d'affectation lui serait soumis pour adoption en temps utile selon la procédure dictée par la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Cela présuppose donc que le projet soit préalablement mis à l'enquête publique avant d'être soumis au Conseil, qui décidera s'il veut ou non valider ce plan. Il se dit donc heureux de constater que la Municipalité, en retirant son préavis, accepte de mener le processus jusqu'à son terme.

Mme G. Pasche intervient concernant la centrale de chauffe de la Maladaire et aimerait savoir ce qu'il en est de la prolongation des tuyaux pour que d'autres secteurs de la commune puissent bénéficier du chauffage par l'eau du lac.

Mme A. Gavillet revient sur la problématique relative au départ de M. M. Wüthrich. L'intéressé a donné de son temps et de son énergie depuis 2016 en tant que membre de La Tour-de-Peilz Libre, puis conseiller communal dès 2017. Des événements indépendants de sa volonté l'ont contraint à déménager hors de la commune en décembre 2025. L'usage permettant d'annoncer un déménagement dans les 14 jours, son intention était de s'annoncer partant à l'Office de la population avant le 13 décembre, soit dans les délais. Or, la nouvelle commune de domicile a appliqué rétroactivement une arrivée au 1^{er} décembre 2025, se basant sur le bail à loyer comme le veut l'usage dans le canton concerné. M. M. Wüthrich a annoncé son départ le 12 décembre à l'Office de la population boéland. Ce dernier a accepté un départ rétroactif au 30 novembre, mais lorsque le Président du Conseil a envoyé un courriel à l'ensemble du Conseil afin de l'informer du fait que l'intéressé n'était plus domicilié dans la commune le 10 décembre 2025, ce dernier a pris conscience de la problématique et s'en est excusé. Il a immédiatement pris contact avec sa nouvelle commune de domicile afin d'expliquer la situation. Cette dernière a accepté une modification de la date d'entrée au 12 ou 13 décembre, date de l'annonce du départ de M. M. Wüthrich à l'Office de la population boéland, à la seule condition que ledit office modifie la date de départ dans un premier temps. Malheureusement, ce dernier n'entre pas en matière et refuse la correction qui aurait permis de légaliser la présence de M. M. Wüthrich au Conseil communal du 10 décembre.

Mme V. Huber remarque que le pont en bois qui enjambe l'entrée du petit port de Rive-Reine est extrêmement glissant, en particulier en hiver ou par temps humide, et présente un risque réel de chute pour les promeneurs, les familles et les personnes âgées. Serait-il possible d'y appliquer le même revêtement antiglisse que celui déjà utilisé, et qui a fait ses preuves, sur les marches en bois de l'escalier qui relie la place de jeu du Château au verger du Château ?

M. M. Rohrer a pris connaissance de la communication municipale N° 2/2026 concernant le réseau de vélos en libre-service. Il souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de doter également le secteur route de Blonay-Murs-Blancs-Vassin de ces vélos qui pourraient intéresser beaucoup de personnes.

M. J.-Y. Schmidhauser demande où en est le dossier du cheminement piétonnier le long des rives du lac.

Mme la Syndique répond que le dossier a été mis à l'enquête et que les séances de conciliation se dérouleront tout prochainement. Le dossier avance, gentiment mais sûrement.

M. D. Champier remarque que le revêtement de la piste du stade de Bel-Air est rempli de mousse et devient tout vert, en particulier du côté du 100 m. Le service Parcs et Jardins est-il au courant de la situation ? Si la mousse se propage, cela pourrait entraîner des dégâts qui pourraient coûter un certain montant.

M. F. Abbet, au nom de la commission de gestion, revient sur une affirmation formulée aussi bien lors de la présentation du budget que dans le rapport de la commission des finances sur le même budget, à savoir que la méthode utilisée pour l'évaluation des investissements (moyenne sur les 5 dernières années) découlerait d'un vœu de la commission de gestion. Il cite le vœu N° 12 du rapport de gestion 2023 (page 37) : « La COGEST recommande d'intégrer au budget une planification réaliste du cash, de même que pour les investissements, ce qui permettrait d'éviter des discussions politiques durant la présentation du budget. Une option possible serait de travailler à partir d'estimations statistiques en s'appuyant sur l'historique des années comptables précédentes ». La commission de gestion n'a donc jamais demandé l'utilisation d'un modèle mathématique précis — ce n'est d'ailleurs pas son rôle — mais bien la mise en place d'une projection réaliste et structurée, au total libre choix, suggérant simplement de s'appuyer sur l'expérience du passé pour faire converger le résultat. Cette situation rappelle l'excellent travail qui a permis de disposer d'une projection chiffrée et argumentée de l'évolution du nombre d'élèves, servant désormais de base pour les besoins d'accueil et d'infrastructures de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président
Yvan Kraehenbuehl

La Secrétaire
Carole Dind